



## **Décision relative à une demande d'autorisation de mise à disposition sur le marché d'un produit biocide identique**

*Vu les dispositions du règlement (UE) n°528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides, et de ses textes d'application,*

*Vu les dispositions du règlement (UE) n°414/2013 de la Commission du 6 mai 2013 précisant une procédure relative à l'autorisation des mêmes produits biocides conformément au règlement (UE) n°528/2012,*

*Vu le code de l'environnement et notamment le chapitre II du titre II du livre V des parties législative et réglementaire,*

*Vu la loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire et notamment son titre IV,*

*Vu la demande d'autorisation de mise à disposition sur le marché du produit biocide identique **SANIFARM NF**,*

<i>de la société</i>	<i>Farm'apro</i>
<i>enregistrée sous le numéro</i>	<i>BC-NB081362-52</i>

*Vu la décision du Directeur Général de l'Anses du 14 avril 2025 concernant le produit de référence SPECTRAGEN,*

*Considérant que la mise sur le marché du produit SPECTRAGEN est interdite en France,*

*Considérant que la composition du produit SANIFARM NF est identique à celle du produit de référence susmentionné,*



## Article 1<sup>er</sup>

La mise à disposition sur le marché du produit biocide identique désigné ci-dessus **est refusée** en France.

Informations générales du produit	
<b>Nom commercial proposé</b>	SANIFARM NF
<b>Demandeur</b>	Farm'apro
<b>Formulation</b> Contenant	Concentré soluble 17,89 % d'ADBAC/BKC (C12-16), 16,80 % de glutaraldéhyde, 6,72 % de DDAC
<b>Organismes nuisibles cibles</b>	Bactéries, Levures, Champignons, Virus, Mycobactéries
<b>Catégorie d'utilisateur</b>	Professionnels

A Maisons-Alfort, le 08/05/2025

DocuSigned by:  
  
 AE281A955A42454...

Charlotte Grastilleur  
 Directrice générale déléguée  
 en charge du pôle produits réglementés  
 Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de  
 l'environnement et du travail (ANSES)